

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze, le six mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe HAMON, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Philippe HAMON, M. Claude COLLIN, Mme Viviane GREINER, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Anne-Catherine MEHL, M. Pascal AMRHEIN, Mme Frédérique GUERIN, M. Jean-Claude BRUNIE, Mme Christelle POULIQUEN, Mme Françoise JEANNERET, Mme Raymonde SLADKY, M. Jean-Pierre LENTIGNAC, Mme Dominique DESVIGNES, M. Michel GARCIA, Mme Françoise JOIN, M. Patrick GAMACHE, M. Christian CLOUARD, Mme Sophie MAILLART, M. Franck FAUVEL, Mme Delphine DANTEC, Mme Ghislaine FABBRO, Mme Christine ANTONI, Mme Martine THOMPSON, M. Alain LAMOUR, M. Pierre VIBET, Mme Béatrice DUPERRON, M. Alexandre FACCHIN.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : M. Yves JESBAC (donne pouvoir à M. Patrick GAMACHE), Mme Delphine ANTONETTI (donne pouvoir à M. Alain LAMOUR).

**Secrétaire** : M. Jean-Jacques SCHERCHEN.

Le quorum est constaté.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** des décisions du Maire prises par délégation de compétences, en intersession, à savoir :

- Décision 2014-049 – Signature d'un contrat d'engagement avec l'auto-entreprise Récréation pour l'animation des ateliers de couture les 28 et 29 juin 2014, pour un montant de 200,00 € TTC.
- Décision 2014-052 – Signature d'un marché pour l'acquisition d'un droit d'accès, maintenance et assistance du logiciel « millésime on-line intégral » pour une durée de trois ans avec la société J.V.S pour un montant de 20.640,00 € TTC la première année et 14.160,00 € TTC les années suivantes.
- Décision 2014-053 – Signature d'un contrat d'engagement avec l'ensemble Dixie Memory Jazz Band pour la réalisation d'une animation musicale le 29 juin 2014, pour un montant de 700,00 € TTC.
- Décision 2014-054 – Signature d'un contrat de prêt auprès du Crédit Agricole Ile de France de 1.000.000,00 € pour couvrir les restes à payer d'investissement 2014 sur la base d'un taux fixe de 3,16 % l'an, pour une durée de 15 ans soit 56 échéances de 20.992,09 €.
- Décision 2014-055 – Signature d'un contrat d'engagement avec la société « Les têtes de l'art visuel » pour l'installation et l'animation d'un manège multi générationnel et écologique pour le festival de la Saint-Jean, pour un montant de 2.068,00 € TTC.

➤ Décision 2014-056 – Signature d'une convention de partenariat avec le théâtre de BRÉTIGNY-SUR-ORGE concernant la représentation du spectacle « Ma » de la compagnie Éclats le jeudi 22 mai 2014, pour un montant de 500,00 € TTC.

➤ Décision 2014-057 – Signature d'un contrat de vente pour un spectacle intitulé « Les vacances de Trotti Trotta » avec l'association Mère Deny's Family, qui se déroulera le 27 juin 2014, pour un montant de 630,00 € TTC.

Monsieur HAMON : Je vais vous donner lecture de l'ordre du jour. Monsieur LAMOUR, vous avez une question ?

Monsieur LAMOUR : Ce n'est pas une question mais une observation sur la décision 2014-054 sur le prêt de 1.000.000,00 €. Cette décision est illégale, car vous souscrivez un emprunt de 1.000.000,00 € soit un montant supérieur à ce qui est inscrit au budget voté en février. Comme nous sommes en démocratie, quelle que soit l'étendue des délégations accordées au Maire, vous n'avez pas le droit de dépasser ce qui a été voté par les élus. Nous sommes dans une situation un petit peu ubuesque, puisqu'en augmentant le montant de l'emprunt vous augmentez les recettes sans augmenter les dépenses, nous avons donc un budget en déséquilibre alors que c'est la règle de base des finances publiques. C'est une décision illégale, c'est une décision irresponsable, vous réglez un problème de trésorerie qui court sur 3 mois par un emprunt sur 15 ans. Les problèmes de trésorerie se résolvent avec les solutions de trésorerie et elles existent. Elles consistent à lever des fonds et à les rembourser quand les recettes, telles que les subventions, sont versées. Pourquoi vous n'avez pas choisi cette solution ? Soit parce que vous ne la connaissiez pas, soit pour des raisons politiques vous permettant de continuer votre propagande électorale sur la mauvaise gestion des finances de la commune, cela vous permet surtout de lever un emprunt de 1.000.000,00 € que vous nous faites endosser. Quand les subventions, les recettes des plans de financement vont rentrer, ce million va rentrer dans les caisses de la commune et vous allez l'utiliser pour vos projets. Donc la ficelle est un peu grosse surtout que vous aviez annoncé pendant votre campagne électorale que vos axes étaient de baisser de 15 % l'endettement, évidemment cela la fiche un peu mal de commencer par emprunter 1.000.000,00 €. Vous nous mettez ce 1.000.000,00 € sur le dos, alors qu'il y avait d'autres solutions je vous le rappelle et comme cela vous pouvez financer tous vos projets. Par cette décision, vous venez, et je dis bien vous la majorité, d'augmenter l'endettement de la commune de 1.000.000,00 €, et vous assumerez.

Monsieur HAMON : Il n'y a pas de problème Monsieur LAMOUR, je vois que votre mauvaise foi est vraiment sans limite et nous avons clairement explicité à la population que ce montant d'emprunt est là pour régler les impayés que votre municipalité nous a laissés. Je profite de la présence nombreuse du public, pour dire que j'ai sur mon bureau la totalité des dépenses non réglées par la municipalité précédente, tant en matière d'investissement 712.000,00 € et je vous passe les détails de factures d'investissement non réglées au 24 avril et environ 350.000,00 € en dépenses de fonctionnement non réglés également. Voilà, je tiens à disposition du public présent ces documents qui seront communiqués sans aucun problème à la demande de chaque Longipontain présent. Maintenant je vais donner la parole à notre Maire Adjoint aux finances qui va préciser un petit peu les choses. Notamment, je voudrais quand même rajouter quelque chose sur le caractère illégal, cette délibération a bien sûr été transmise à la Préfecture au contrôle de légalité et je sais que vous êtes particulièrement forts, vous membres de l'opposition, donneurs de leçons, mais la Préfecture n'a absolument rien trouvé à redire. Je pense donc que ce choix est parfaitement légal et je donne la parole à notre Maire Adjoint aux Finances, Monsieur BRUNIE.

Monsieur BRUNIE : Monsieur le Maire vient de donner une partie de la réponse, à savoir que nous avons effectivement fait un emprunt de 1.000.000,00 €, qui a passé le contrôle de légalité. Je pense donc qu'il est légal sinon il aurait été rejeté. Comme nous avons lu le budget que vous avez fait voter en février, nous savons que le montant inscrit en emprunt est de 781 701 € nous sommes donc en dessous de ce montant. Il y a un reste à réaliser sur l'emprunt et effectivement nous régulariserons la situation au travers d'un budget supplémentaire que nous ferons voter fin juin. Enfin, je vous rappelle que dans le budget de 2013, il était prévu d'emprunter 1.300.000,00 €, mais pour ne pas arriver devant les électeurs avec un endettement particulièrement élevé, rien n'a été emprunté en 2013. C'est donc vous qui nous avez transmis « la patate chaude », pour le financement des investissements de l'espace Jean Ferrat. Et maintenant, vous venez nous faire la leçon sur le fait que nous commençons à nous endetter et à emprunter. Et bien non, nous faisons votre emprunt Monsieur LAMOUR et nous ne faisons pas le nôtre. Par ailleurs, quant à la leçon de gestion de trésorerie que vous nous infligez de deux séances consécutives, Madame ANTONETTI a mobilisé dès le 4 février une première ligne de trésorerie de 500.000,00 € elle n'en a d'ailleurs pas informé le Conseil le 13 février. On ne peut pas mobiliser des lignes de ce montant comme on le souhaite. Les établissements bancaires ne vont pas nous les accorder. Nous avons choisi de financer des investissements parce qu'il faut bien financer l'espace Jean Ferrat avec un emprunt. Je suis extrêmement surpris de la légèreté dont vous faites preuve, à savoir qu'une entreprise d'élagage ayant fourni une facture de 80.000,00 €, n'a pas été réglée. Je ne sais pas si vous réalisez ce que représente pour une entreprise une telle facture, ce sont des mois et des mois de salaires et nous avons mis cette entreprise en difficulté. Les entreprises de l'espace Jean Ferrat ont menacé d'arrêter le chantier. Il a fallu toute la persuasion de Monsieur le Maire et de Monsieur le 1er Adjoint pour demander aux entreprises de continuer les travaux. Nous ne pouvons pas continuer comme cela, et ne venez pas maintenant nous faire des leçons de gestion de trésorerie et de financement. Vous avez décidé de faire des investissements sur l'espace Jean Ferrat, il faut les financer avec du long terme, le long terme c'est un emprunt, nous l'avons fait.

Monsieur LAMOUR : Nous avons également adressé une lettre au contrôle de légalité, nous verrons bien ce qu'il décidera. Sur l'emprunt je persiste et signe il y avait d'autres solutions, pas forcément celles des lignes de trésorerie. On peut par exemple demander une avance à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, c'est ce que nous avons déjà fait. On peut aussi modifier le budget pour augmenter la ligne d'emprunt et donc augmenter la ligne de trésorerie, il y a différentes solutions. Vous avez choisi une stratégie différente, c'est une stratégie que nous récusons, tout simplement.

Monsieur BRUNIE : Nous avons choisi une stratégie qui répondait à l'urgence. Des entreprises attendaient leur argent pour payer leurs salariés, leurs propres factures, je ne comprends pas la légèreté dont vous faites preuve ce soir.

Monsieur LAMOUR : Excusez-moi mais je n'avais pas terminé. Il y a quand même une règle dans ce Conseil Municipal c'est de s'écouter. L'entreprise d'élagage était parfaitement au courant de la situation et cela avait été négocié avec elle, c'est la stricte vérité. Nous verrons en fin d'année la situation de la commune et voir si vous n'avez pas emprunté 1.000.000,00 € pour faire vos projets et essayer de nous le faire endossé.

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR, je crois qu'entre votre manière de faire de la politique et la nôtre, il y a une différence. Nous, nous avons décidé de dire la vérité aux Longipontains de ne pas faire des artifices financiers, des montages douteux, notre emprunt est clair et transparent. Nous avons été dans l'obligation de le faire, parce que vous n'avez pas fait le vôtre et vous faites

courir des difficultés de trésorerie terribles à de nombreuses entreprises. Je redis aux Longipontains ici présents, j'ai sur mon bureau toutes les factures impayées et je les mets à disposition à toute personne qui me les demandera. Je ne comprends même pas que vous osiez aborder ce sujet. Je me cacherais si j'étais à votre place, j'aurais honte d'avoir géré la commune de LONGPONT-SUR-ORGE comme vous l'avez gérée, j'aurais honte d'avoir affiché un endettement à 8.000.000,00 € en ayant laissé 1.000.000,00 € de factures impayées aux entreprises qui ont travaillé pour la commune et notamment à 80 % pour l'espace Jean Ferrat. Si vous avez cette manière de faire de la politique, je vous en laisse la responsabilité totale et je redonne la parole à Monsieur BRUNIE.

Monsieur BRUNIE : Juste un point, pour rassurer nos concitoyens, qui sont présents au Conseil ce soir. Comme je l'ai dit la dernière fois, nous avons en grande partie rattrapé, avec les 700.000,00 € levés, le retard que nous avions. Nous avons commencé par régler les factures de décembre et réglé en priorité celles de l'espace Jean Ferrat, et ensuite nous avons réglé celles de janvier et de février et aujourd'hui nous sommes en train de terminer. J'ai une question sur le fonctionnement du Conseil que je souhaiterais poser, Monsieur le Maire. Vous nous avez fait part de vos décisions 49 à 57, mais comme je l'ai rappelé tout à l'heure, et lors du Conseil du 13 février, Madame ANTONETTI s'était arrêtée à la décision 2014-26. Le Conseil n'a jamais été informé des décisions de Madame ANTONETTI n° 2014-27 à 2014-48. Serait-il possible, lors d'un prochain Conseil, s'il faut finir de solder une partie d'héritage, de nous faire la liste des décisions prises, par Madame ANTONETTI et de noter dans le compte rendu du Conseil Municipal la distinction entre les décisions prises par Madame ANTONETTI et celles prises par vous-même Monsieur le Maire ?

Monsieur HAMON : Tout à fait Monsieur BRUNIE. Je vais donner la parole à Mme MEHL qui va apporter un petit complément d'information.

Madame MEHL : Lors du prochain Conseil Municipal, du mois de juin, nous pourrons présenter les décisions 2014-27 à 2014-48. Ce soir, il y a également un « petit trou » entre les décisions 2014-049 et 2014-052, c'est tout simplement parce qu'elles n'étaient pas prêtes. Ces deux décisions concernent le F'ESTIVAL de la Saint Jean, les dossiers sont actuellement en train d'être complétés par les services et seront présentés au Conseil Municipal du mois de juin.

Monsieur LAMOUR : Juste un petit mot sur la façon de faire de la politique, la vérité en politique etc... C'est le propre de la politique, chacun ses vérités. Encore une fois, je prends date, et nous en reparlerons, et vous verrez où est la vérité.

Monsieur HAMON : Je ne crois pas que cela soit votre avantage Monsieur LAMOUR, mais nous le ferons sans problème. Maintenant je vais passer à la lecture de l'ordre du jour.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Création et élection des membres des commissions thématiques.

Rapporteur Anne-Catherine MEHL

2. Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur Anne-Catherine MEHL

## **TRAVAUX**

3. Adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques.

Rapporteur Claude COLLIN

## **SOCIAL**

4. Renouvellement et désignation des membres du Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. intercommunal Charaintru à SAVIGNY-SUR-ORGE.

Rapporteur Jean-Jacques SCHERCHEN

## **FINANCES**

5. Désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au Syndicat des Eaux.

Rapporteur Jean-Claude BRUNIE

6. Décision modificative n° 1.

Rapporteur Jean-Claude BRUNIE

## **AFFAIRES CULTURELLES**

8. Vote des subventions aux associations pour l'année 2014.

Rapporteur Pascal AMRHEIN

9. Élection des membres de droit du Comité de Jumelage de LONGPONT-SUR-ORGE.

Rapporteur Pascal AMRHEIN

10. Adhésion à la Fédération des Sites Clunisiens et élection de deux délégués représentants de la commune auprès de la Fédération.

Rapporteur Christelle POULIQUEN

## **URBANISME**

11. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'ester en justice.

Rapporteur Patrick GAMACHE

12. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, concernant la mise à disposition du logiciel « URBAWEB » au profit de la commune et autorisant l'hébergement des données informatiques A.D.S sur les serveurs du Val d'Orge.

Rapporteur Patrick GAMACHE

13. Garantie d'emprunt pour l'association Monde en Marge Monde en Marche programme du 20 rue de Lormoy.

Rapporteur Patrick GAMACHE

Questions diverses.

# I – CRÉATION ET ÉLECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

– Rapporteur Anne-Catherine MEHL

Madame MEHL : Le Conseil Municipal peut former au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La délibération est la suivante : « le Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, considérant que le conseil municipal peut former au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le Maire qui en est le Président de droit.

Considérant que lors de la première réunion de ces commissions, il sera procédé à l'élection d'un vice-président qui pourra les convoquer et les présider si le Maire est absent.

Considérant que dans les communes de plus de 1.000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Considérant qu'il est proposé de maintenir ces 6 commissions municipales, en respectant la représentation proportionnelle au plus fort reste, considérant que le nombre de participants est fixé à 8 pour chaque commission.

Après en avoir délibéré, précise que lors de la première réunion de ces commissions, il sera procédé à l'élection d'un vice-président, qui pourra les convoquer et les présider si le Maire est absent ».

Les candidats sont :

## 1 – COMMISSION FINANCES ET ÉCONOMIE

Monsieur HAMON: Je vous propose de procéder à un vote à main levée si vous êtes d'accord.

Pour la liste Unis pour LONGPONT: Monsieur Jean-Claude BRUNIE, Monsieur Claude COLLIN, Monsieur Pascal AMHREIN, Madame Dominique DESVIGNES, Monsieur Franck FAUVEL et de Madame Anne-Catherine MEHL.

Pour la liste Ensemble pour LONGPONT : Madame Delphine ANTONETTI et de Madame Christine ANTONI.

VOTE : Pour élire les 8 candidats à la commission finances et économie **à la majorité absolue**.

## 2 – COMMISSION TRAVAUX ET URBANISME

Candidats pour la liste Unis pour LONGPONT : Monsieur Claude COLLIN, Monsieur Jean-Jacques SCHERCHEN, Monsieur Patrick GAMACHE, Monsieur Christian CLOUARD, Monsieur Michel GARCIA et de Monsieur Yves JESBAC.

Candidats pour la liste Ensemble pour LONGPONT : Monsieur Alexandre FACCHIN et Monsieur Alain LAMOUR.

VOTE: Pour élire les 8 candidats à la commission travaux et urbanisme à la **majorité absolue**.

Madame THOMPSON : Est-ce que vous pouvez donner les noms plus lentement, merci.

### **3 – COMMISSION ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE**

Candidats pour la liste Unis pour LONGPONT: Madame Frédérique GUERIN, Monsieur Jean-Jacques SCHERCHEN, Monsieur Jean-Claude BRUNIE, Monsieur Christian CLOUARD, Madame Françoise JEANNERET et Madame Raymonde SLADKY.

Candidats pour la liste Ensemble pour LONGPONT : Madame Delphine ANTONETTI et Madame Béatrice DUPERRON.

VOTE: Pour élire les 8 candidats à la Commission Environnement et Patrimoine à la **majorité absolue**.

### **4 – COMMISSION PETITE ENFANCE ET JEUNESSE**

Candidats pour la liste Unis pour LONGPONT : Madame Viviane GREINER, Monsieur Pascal AMHREIN, Madame Frédérique GUERIN, Monsieur Franck FAUVEL, Madame Sophie MAILLART et Madame Delphine DANTEC.

Candidats pour la liste Ensemble pour LONGPONT : Madame Béatrice DUPERRON et Madame Martine THOMPSON.

VOTE: Pour élire les 8 candidats à la Commission Petite Enfance et Jeunesse à la **majorité absolue**.

### **5 – COMMISSION CULTURE, SPORT ET COMMUNICATION**

Candidats pour la liste Unis pour LONGPONT: Madame Christelle POULIQUEN, Monsieur Pascal AMHREIN, Monsieur Jean-Pierre LENTIGNAC, Monsieur Christian CLOUARD, Monsieur Franck FAUVEL et Madame Sophie MAILLART.

Candidats pour la liste Ensemble pour LONGPONT : Monsieur Alain LAMOUR et Monsieur Pierre VIBET.

VOTE: Pour élire les 8 candidats à la Commission Culture, Sport et Communication à la **majorité absolue**.

### **6 – COMMISSION SCOLAIRE ET ASSOCIATIONS**

Candidats pour la liste Unis pour LONGPONT : Monsieur Pascal AMHREIN, Madame Viviane GREINER, Monsieur Jean-Claude BRUNIE, Monsieur Jean-Pierre LENTIGNAC, Madame Anne-Catherine MEHL et Madame Dominique DESVIGNES.

Candidats pour la liste Ensemble pour LONGPONT : Madame Martine THOMPSON et Monsieur Pierre VIBET.

VOTE: Pour élire les 8 candidats à la Commission Scolaire et Associations à la **majorité absolue**.

Monsieur LAMOUR : Concernant les commissions, au dernier conseil municipal, Monsieur Alexandre FACCHIN avait évoqué la création d'une commission sur les marchés à procédures adaptées, est-ce que cela est prévu ce soir, ou lors d'un prochain conseil ? Pour l'instant tous les appels d'offres passent en dehors des commissions. En ce qui concerne la procédure de révision du P.L.U sera t-elle traitée au sein de la commission urbanisme, travaux ou d'une façon différente ?

Monsieur HAMON: Pour ce qui est de la commission M.A.P.A., cela fonctionnera comme la procédure d'appel d'offres, il y aura bien sûr une commission qui se réunira comme lors du précédent mandat bien évidemment. Maintenant pour le P.L.U, je laisse la parole à Monsieur CLOUARD.

Monsieur CLOUARD : Concernant la révision du P.L.U, il est prévu la constitution d'un groupe de travail officiel auquel participeront les élus représentatifs des groupes. Il va de soi que cela ne suffit pas, c'est un groupe de travail qui sera réuni avec un certain nombre de personnes publiques officielles.

En amont de cela, nous aurons des séances de travail qui se dérouleront avec les personnes du conseil qui souhaiteront y participer, dans des séances informelles et sans délibération, à titre consultatif.

## **II – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – Rapporteur Anne-Catherine MEHL**

Madame MEHL : Il est proposé de modifier le tableau des effectifs.

- 1 – La nomination d'un agent qui a réussi un concours entraîne la modification de son grade.
- 2 – Un agent placé sous la responsabilité de la responsable du service éducation a été recruté pour la mise en place des rythmes scolaires.
- 3 – Dans le cadre d'une évolution de carrière, certains agents peuvent accéder au grade supérieur par avancement de grade en fonction des possibilités statutaires. Il est donc proposé de modifier le grade de technicien et de créer le grade de technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe.
- 4 – Le recrutement d'un agent technique territorial à la cuisine centrale, s'avère nécessaire pour remplacer un agent muté à l'école maternelle, pour remplacer un agent en congé maternité. Cet agent prendra la place d'un agent qui partira à la retraite en 2015.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

### **FILIÈRE TECHNIQUE**

SUPPRESSION	CRÉATION
1 adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1 adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe
1 technicien	1 technicien principal territorial de 2 <sup>ème</sup> classe



## FILIERE ANIMATION

SUPPRESSION	CRÉATION
	1 adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe

## FILIERE SOCIALE

SUPPRESSION	CRÉATION
	1 agent spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe

VOTE: Pour la modification du tableau des effectifs, **à la majorité absolue**

### III – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES – Rapporteur Claude COLLIN

Monsieur COLLIN : Le code des marchés publics impose la mise en concurrence de l'ensemble des opérateurs des communications électroniques :

- Liberté d'accès à la commande publique,
- Égalité de traitement des candidats et transparence des procédures doivent être respectées.

Pour répondre aux besoins et aux attentes des collectivités territoriales, des établissements publics, le S.I.P.E.R.E.C (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris d'Électricité et des Réseaux de Communications), a créé un groupement de commandes pour les services de Communications Électroniques. (G.C.S.C.E.), permettant de satisfaire à des besoins de manière permanente en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, le S.I.P.E.R.E.C est coordinateur de ce groupement de commandes.

Depuis fin 1999, 6 consultations du groupement de commandes ont été menées. De 70 adhérents à la première consultation, ce groupement de commandes recense aujourd'hui les besoins de 162 collectivités pour un marché de 60 millions d'euros sur 3 ans dans le cadre de la sixième consultation.

À chaque fois, la mutualisation des besoins a permis de faire face à la complexité de l'ouverture à la concurrence et de la réglementation, de faire jouer la concurrence et d'obtenir des réductions substantielles.

C'est ainsi qu'une ville appartenant au groupement de commandes peut économiser jusqu'à 70 % sur son budget de télécommunications, dans le cadre des marchés en cours par rapport à ce qu'elle aurait obtenu en consultant seule.

Ces gains financiers s'appliquent à des quantités de communications en très forte croissance. Ce qui permet aux adhérents du groupement de commandes de maintenir, malgré l'inévitable augmentation des usages, des budgets de télécommunications stables ou en croissance maîtrisée.

La dernière consultation a permis d'attribuer des marchés qui sont entrés en vigueur depuis le 24 mai 2012.

Voici ci-après une estimation de l'économie au regard des coûts actuels entre Orange et le S.I.P.E.R.E.C, en tenant compte uniquement des coûts fixes (forfaits et abonnements), sans prendre en compte les consommations, services ponctuels et options qui eux sont très aléatoires en fonction de l'utilisation des détenteurs de la ligne.

Concernant la téléphonie mobile Orange, le montant est de 4.752,96 € HT par an pour 20 forfaits. 4 forfaits illimités I-phone, 8 forfaits illimités voix et SMS, et 8 forfaits une heure plus une heure.

Pour le S.I.P.E.R.E.C, le montant redescend à 2.229,12 € HT par an, pour 20 forfaits. C'est-à-dire la même chose, 4 forfaits illimités I-phone, 16 forfaits trois heures plus trois heures. Soit une économie de 2.523,84 € HT par an pour la téléphonie mobile.

Concernant la téléphonie fixe, le montant d'Orange est de 6.308,33 € HT par an pour 24 abonnements. Alors que pour le S.I.P.E.R.E.C, le montant est de 3.715,20 € HT par an pour également 24 abonnements.

Le S.I.P.E.R.E.C précise que sur ces abonnements, les communications locales, régionales et nationales sont entièrement gratuites. Pour les communications vers les mobiles, il faut compter 0,03 € la minute.

Pour les lignes fixes Orange, nous avons eu pour l'année 2013 : 995,36 € de communications. Soit une économie de 2.593,13 € HT par an sur les abonnements fixes.

Concernant internet, pour Orange, le montant est de 3.581,76 € HT par an pour 11 abonnements.

Le S.I.P.E.R.E.C, en dégroupage partiel, le montant descend à 2.244,00 € HT par an, pour également 11 abonnements.

Pour le S.I.P.E.R.E.C mais en dégroupage total, le montant serait de 4.224,00 € HT par an pour 11 abonnements.

Pour Orange, en plus des abonnements, nous avons par an 480,24 € HT de location de Livebox, 320,16 € HT d'anti-virus et 360,00 € HT d'options. Soit une économie de 1.337,76 € par an pour 11 abonnements en dégroupage partiel et soit un surplus de 643,00 € HT par an pour 11 abonnements en dégroupage total.

À cela, le S.I.P.E.R.E.C demande une cotisation de 0,15 € par habitant avec un minimum de 2.450,00 € pour 2014. Les chiffres du recensement sur LONGPONT-SUR-ORGE sont de 6739 habitants, soit 1.010,85 €, donc nous devrions nous acquitter des 2.450,00 € minimum demandés.

Monsieur HAMON : Nous allons passer au vote sur ce point numéro 3 concernant l'adhésion au groupement de commandes pour les services de communication électriques.

Monsieur FACCHIN : Pourrions-nous avoir le bilan des économies à réaliser ? On a eu beaucoup de chiffres, mais avez-vous fait un bilan complet ? Quel est l'opérateur du S.I.P.E.R.E.C ? Est-ce

qu'il y a des coupures à attendre ou pas ? Parce-que l'on sait tous que, techniquement, ce n'est pas simple de changer d'opérateur.

Monsieur COLLIN: Je n'ai pas la réponse concernant l'opérateur du S.I.P.E.R.E.C mais pour le montant des économies, je peux vous répondre.

Si nous passons par le S.I.P.E.R.E.C en groupement de commandes, pour l'ensemble des télécommunications avec la cotisation de 2.450,00 € demandée, nous réalisons une économie de 4.004,73 € HT par an sur nos abonnements dans le cas d'un dégroupage partiel pour internet et une économie de 2.024,73 € HT par an sur nos abonnements dans le cas d'un dégroupage total pour internet. Si vous souhaitez plus d'informations, je peux me renseigner.

Monsieur HAMON: C'est quand même une économie substantielle de 4.224,00 € HT si on choisit le dégroupage total.

On ne connaît pas encore l'opérateur puisque le S.I.P.E.R.E.C n'a pas encore négocié le marché.

VOTE : Pour l'adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques, **à la majorité absolue.**

#### **IV – RENOUELEMENT ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'E.H.P.A.D INTERCOMMUNAL CHARAINTRU À SAVIGNY-SUR-ORGE** – Rapporteur Jean-Jacques SCHERCHEN

Monsieur SCHERCHEN : Le décret du 4 octobre 2005 fixe la composition des conseils d'administration, des établissements publics médico-sociaux.

Pour les établissements intercommunaux comme l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, ce qu'on appelle un E.H.P.A.D, la maison de CHARAINTRU à SAVIGNY-SUR-ORGE, le décret instituait le collège des maires, qui est compétent pour désigner :

- Les représentants des collectivités territoriales,
- les personnes qualifiées,
- le Président du conseil d'administration,

sachant que seuls les Maires sont habilités à voter.

Avant le vote des Maires et l'application de ce décret, les collectivités doivent prendre une délibération identique approuvant le nombre de représentants au futur conseil d'administration de L'E.H.P.A.D.

Soit :

- 1) – 3 représentants des collectivités territoriales à l'origine de la création de l'établissement dont l'un assurera la présidence du Conseil d'Administration,
- 2) – 1 représentant de la commune d'implantation, si elle n'est pas représentée au titre premier,

- 3) – 3 représentants des départements qui supportent en tout ou partie des frais de prise en charge des personnes accueillies, 2 représentants du département de l'Essonne et 1 représentant du département de la ville de Paris,
- 4) – 3 membres élus au conseil de la vie sociale,
- 5) – 2 représentants du personnel de l'établissement dont le médecin coordonnateur,
- 6) – 2 personnes désignées en fonction de leurs compétences, dans le champ d'intervention de l'établissement, à savoir : Monsieur Bruno ANGELETTI, Directeur de L'E.H.P.A.D de Léon MAUGÉ à VERRIÈRE-LE-BUISSON, la Directrice déléguée à L'E.H.P.A.D, Geneviève LAROQUE à MORANGIS et Monsieur Jean DELANNOY retraité de la Fonction Publique.

Cette délibération devra en outre désigner un représentant élu par le Conseil Municipal, en vue des futures élections des représentants des collectivités territoriales au Conseil d'Administration de L'E.H.P.A.D de CHARAINTRU, qui auront lieu dans le deuxième semestre 2014.

Le Conseil Municipal doit délibérer ce soir pour approuver la composition représentée ci-dessus et désigner un représentant titulaire, un représentant suppléant de la commune de LONGPONT-SUR-ORGE.

Un pli contenant l'identité, la date de naissance des 2 candidats titulaire et suppléant, devra être transmis à l'établissement.

Les plis seront ouverts en séance du Conseil d'Administration de l'établissement.

Je vous rappelle chers collègues que ce soir nous allons d'abord approuver le nombre des membres du conseil d'administration, qui sont au nombre de 16.

Nous allons ensuite désigner un représentant titulaire et le représentant suppléant.

**VOTE** : Pour approuver le nombre des membres du conseil d'administration de l'E.H.P.A.D de CHARAINTRU À SAVIGNY-SUR-ORGE, **à la majorité absolue.**

Candidats pour la liste Unis pour LONGPONT : Titulaire : Monsieur Jean-Jacques SCHERCHEN, suppléante : Madame Dominique DESVIGNES.

**VOTE** : Pour la désignation des membres titulaire et suppléant du Conseil d'Administration de L'E.H.P.A.D. CHARAINTRU à SAVIGNY-SUR-ORGE, **à la majorité absolue.**

## **V – DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DE DEUX DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU SYNDICAT DES EAUX** – Rapporteur Jean-Claude BRUNIE

**Monsieur BRUNIE** : L'entrée de la commune de LONGPONT-SUR-ORGE, dans la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge en janvier 2013, a entraîné de fait la dissolution du Syndicat des Eaux.

En raison du non mandatement des intérêts de l'emprunt remboursé par anticipation, le Syndicat des Eaux a été dans l'obligation de voter en 2013, un budget primitif.

Le budget primitif étant voté, il faut voter le compte administratif qui lui correspond.

Il vous est donc proposé d'élire 2 membres titulaires et 2 membres suppléants au Syndicat des Eaux pour voter le compte administratif 2013, et de procéder à la dissolution du Syndicat des Eaux.

Monsieur HAMON : La majorité municipale propose Monsieur Jean-Jacques SCHERCHEN et Monsieur Pascal AMHREIN comme candidats titulaires, Monsieur Claude COLLIN et Monsieur Christian CLOUARD comme candidats suppléants.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

VOTE: Pour la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au syndicat des eaux, **à la majorité absolue.**

## **VI – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – Rapporteur Jean-Claude BRUNIE**

Monsieur BRUNIE:

### 1 – Première modification:

Il s'agit d'imputation comptable, dont l'une est sans incidence majeure et dont l'autre a une incidence sur l'autofinancement. Dans le cadre de l'inscription budgétaire pour le budget primitif 2014, une erreur d'imputation a eu lieu dans la section de fonctionnement à l'article 775 « produits de cessions d'immobilisation » pour le projet de vente du centre de loisirs primaire situé à BALLAINVILLIERS. Il convient d'inscrire cette recette en investissement au compte 024 « prévision du produit de cession ».

Cette inscription en recettes d'investissement produira une diminution en fonctionnement du virement à la section d'investissement.

### 2 - Deuxième modification :

Afin de régulariser l'indemnité à verser à la boulangerie de la Basilique, conformément à la convention signée en date du 13 mars 2014, il convient de transférer un montant de 9.000,00 €, du poste « dépenses imprévues » au compte 6718 « autres charges exceptionnelles de gestion ».

Les modifications sont décrites dans le tableau suivant, d'une part pour la section de fonctionnement puisqu'elle est réduite en recettes et en dépenses de 400.000,00 €. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est réduit de 400.000,00 €, et d'autre part dans les recettes d'investissement, on retrouve ce produit de 400.000,00 €.

Pour ce qui est de l'indemnité à verser à la boulangerie, là ça n'a pas d'incidence sur les montants du budget de fonctionnement et le budget d'investissement n'est évidemment pas concerné. Je veux juste faire un petit commentaire sur ce virement. Il nous est demandé par la trésorerie de MONTLHÉRY, la régularisation des 400.000,00 €, depuis plusieurs semaines, chaque fois que nous sommes en communication avec elle. Il s'agit d'une erreur dont je ne sais pas si elle est tout à fait innocente, car elle permettait d'augmenter l'autofinancement présenté dans le budget primitif de 400.000,00 € et il se trouve être réduit d'un seul coup de 1.365.000,00 € à 965.000,00 €. C'est la seule chose que j'ai à dire, simplement il faudra modifier la date qui est dans la délibération, ce n'est pas le 7 février mais le 13 février qu'a été voté le budget primitif.

Monsieur LAMOUR : Vous voyez le mal partout Monsieur BRUNIE. C'est une erreur technique effectivement que nous assumons et nous allons voter cette décision modificative, puisque c'est notre budget, mais ne vous y habituez pas trop.

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR pour votre plus grand malheur, nous avons un Maire Adjoint aux finances qui est particulièrement performant, donc je suis tranquille et très serein pour l'avenir, merci Monsieur BRUNIE.

Monsieur LAMOUR : Nous ne sommes pas mécontents non plus de nos compétences en finances chez nous, je vous rassure.

VOTE : Pour la décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2014, **à la majorité absolue.**

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Investissement	Dépenses	Recettes
Total BP 2014	8 234 241	8 234 241	Total BP 2014	5 021 842	5 021 842
775 Produits de cession		-400 000	024 Prévision de Produits de cession		+ 400 000
023 Virement à la section d'investissement	- 400 000		021 Virement de la section de fonctionnement		- 400 000
022 Dépenses imprévues	- 9000				
6718 autres charges exceptionnelles de gestion	+9000				
	7 834 241	7 834 241		5 021 842	5 021 842

**VIII – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2014** –  
Rapporteur Pascal AMRHEIN

Monsieur AMRHEIN : Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les attributions de subventions aux associations pour l'année 2014. Je vous rappelle que c'est un point qui est inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2014 pour un total général de subventions de 67.687,00 €.

Il vous est proposé d'attribuer :

**Aux associations sportives :**

- BKCL : 978,00 €,
- E.P.I. : 120,00 €,
- G.R.S Longipontaine : 1.122,00 €,
- L.O.S. : 15.000,00 €,
- LONGPONT Tennis Club : 1.961,00 €,

- S.M.S. Hand-Ball : 1.401,00 €,
- V.O.A. : 408,00 €,

Soit un total de 20.990,00 € pour le sport, représentant 31 % du total des subventions et une aide moyenne par adhérent Longipontain de 33,26 €.

#### **Pour la partie culture et loisirs :**

- L'Amical Philatélique : 196,00 €,
- Art et Création : 64,00 €,
- La Bande à Puce : 1.400,00 €,
- Club Artisanal : 400,00 €,
- Club Informatique de LONGPONT-SUR-ORGE : 144,00 €,
- Ensemble Vocal Christine PAILLARD : 200,00 €,
- La Ritournelle : 128,00 €,
- Liberty Langues : 198,00 €,
- Lin, Croix en Soie : 300,00 €,
- Loisirs et découverte : 256,00 €,
- Longpont demain : 5.000,00 €,
- Mini-School : 800,00 €,
- Photo Club Longipontain : 500,00 €,
- La Porte Entr'ouverte : 300,00 €,
- La Société Historique de LONGPONT-SUR-ORGE : 608,00 €,
- L'U.N.C. : 1.440,00 €.

Soit un total 11.934,00 €, représentant 18 % du total des subventions, soit une aide moyenne par adhérent Longipontain de 16,13 €.

#### **Pour la qualité de vie :**

- Association de Défense des Sources : 250,00 €,
- Association des Familles : 480,00 €,
- L'A.V.E.L. (Association Vigilance Environnement LONGPONT-SUR-ORGE) : 300,00 €,
- Monde en Marge Monde en Marche : 432,00 €,
- Paniers de Longpont : 1.500,00 €,
- Sauvons Longpont : 150,00 €,
- Vie Libre : 192,00 €.

Soit un total de 3.154,00 €, représentant à peu près 5 % du total des subventions, soit une aide moyenne par adhérent de 7,72 €.

#### **Autres attributions :**

- Comité de Jumelage en dotation : 2.695,60 €,
- La Crèche Bisounours : 21.750,00 € en totalité, mais en réalité c'est fractionné.
- L'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) : 2.000,00 €.

Soit un total de 26.445,60 €, qui représente 39 % du total des subventions, soit une aide moyenne par adhérent de 85,86 €.

Ce qui représente un total de 62.673,60 € de subventions versés sur 67.687,00 €, il reste à ventiler : 5.013,40 €.

Madame THOMPSON : En l'absence de commissions scolaires et associations, nous avons donc quelques remarques à évoquer.

A priori la répartition proposée et faite utilise les critères habituels sur LONGPONT-SUR-ORGE, à savoir 8,00 € par adhérent adulte, 17,00 € par adhérent Longipontain de moins de 25 ans, avec des coefficients, 1, 2 ou 3. Vous avez donc procédé à quelques ajustements modérés.

Je vous demande de confirmer notamment pour le public, que ce sont bien ces critères qui ont été utilisés.

Une deuxième question concerne l'Association Vie Libre, qui voit sa subvention passer de 500,00 € à 192,00 €. C'est une baisse importante de 61 %.

La question est la suivante : est-ce le signe d'un arrêt de la sensibilisation aux conduites addictives notamment en direction des jeunes ?

Enfin une dernière remarque concerne l'attribution d'une subvention à l'Association Sauvons Longpont. Cette association, soit disant indépendante, a distribué un tract dans la semaine précédant les élections, dans lequel la liste Ensemble pour Longpont et Madame ANTONETTI sont citées à plusieurs reprises.

Ce tract engage cette association dans le domaine politique et prouve ainsi sa participation partisane à la campagne.

Dans le cas où le vote de la subvention à l'association Sauvons Longpont n'est pas retiré, ceci nous conduit à ne pas participer au vote de ce point. Nous nous réservons le droit de faire éventuellement un recours auprès du Tribunal Administratif.

Merci pour vos réponses.

Monsieur AMHREIN : Pour le maintien de la proposition d'affectation des subventions, effectivement nous avons conservé 8,00 € par adulte, et 17,00 € par enfant de 18 à 25 ans.

Pour attribuer ces subventions, je me suis basé sur le document que vos services ont fait à l'époque. Je n'ai pas eu le temps de me pencher sur le problème. Mais je crois qu'ils ont fait un travail formidable.

Effectivement pour la deuxième question, concernant l'association Vie Libre, je ne m'en suis pas aperçu. Comme il reste des sommes à ventiler, s'ils font une demande de subvention supplémentaire, on leur accordera. Cela me paraît tout à fait normal.

C'est une association qui participe à des activités sur LONGPONT-SUR-ORGE d'une manière formidable, il n'est pas question de la mettre de côté. Je compte même l'utiliser pour d'autres mesures au niveau des écoles.

Pour l'association que vous avez citée : Sauvons Longpont, vous avez soulevé le caractère politique. Nous avons montré les documents à un cabinet d'avocats, qui n'a pas trouvé de côté politique. C'est une réponse visiblement qu'ils n'ont pas eue sur des recours éventuels, et dans les documents que l'on m'a donnés, je vais vous lire ce qui a été marqué : « Un tract a été distribué



vers le 15 septembre sur le secteur du Mesnil encourageant les Longipontains à s'inscrire sur les listes électorales, et indiquant le site de Sauvons Longpont. Nous précisons que ce tract n'émane pas de l'association, qui nous le rappelle, intègre dans ses statuts la neutralité politique.»

C'est clair au moins elle est d'une neutralité politique absolue. Maintenant si vous voulez faire un recours vous pouvez le faire.

Madame THOMPSON: J'ai évoqué le dernier tract qui a été distribué dans la semaine du 20 mars, c'est celui-là qui n'est pas anodin. J'en ai une copie si vous le souhaitez.

Monsieur HAMON: Je pense que ce n'est peut-être pas la peine de polémiquer là-dessus, nous avons consulté les personnes compétentes en la matière.

Pour notre équipe il est clair que c'est une association qui se préoccupe du devenir de la commune, qui souhaite empêcher une urbanisation massive et préserver le caractère rural de celle-ci. À ce titre là nous souhaitons, qu'elle soit subventionnée, même si cette subvention est minime puisqu'elle est uniquement de 150,00 €. Je pense que nous allons laisser les choses en l'état.

Monsieur LAMOUR : J'entends bien, mais si prendre parti dans une élection municipale à 4 jours du premier tour, ce n'est pas faire de la politique, alors là il faudra que l'on m'explique ce que c'est que faire de la politique.

Monsieur HAMON : Je pense effectivement, Monsieur LAMOUR, que dans un monde moderne qui évolue à la vitesse de la lumière, il va falloir que nous vous donnions quelques cours de politique, parce que les idées que vous défendez, sont quelque part un petit peu désuètes, et n'ont pu lieu dans beaucoup de pays. Voilà, je ne vais pas m'épancher là-dessus, et je vous redonne la parole.

Monsieur LAMOUR : D'abord je ne fais aucune remarque sur vos idées politiques et je ne les juge pas. J'entends que vous fassiez pareil avec mes idées. Ce sont mes convictions et je les partage, cela tombe bien. Je vous propose un échange, vous allez me donner des cours de politique et moi je vais vous donner des cours de finances.

Monsieur HAMON : J'apprécie votre sens de l'humour.

Monsieur CLOUARD : En étant Président de défense de l'association des Sources et membre du conseil d'administration de deux autres associations, je ne participerai pas au vote.

Madame SLADKY : Pour les mêmes raisons, je ne participe pas non plus au vote.

Monsieur AMRHEIN : Je tiens à dire que l'attribution des subventions est liée à un dossier complet. Il a été demandé que chaque association ait un numéro de S.I.R.E.T ce qui est obligatoire pour obtenir une subvention si minime soit elle.

VOTE : Pour l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2014, à la majorité absolue.

(Ne prennent pas part au vote : Mme Raymonde SLADKY, M. Christian CLOUARD, Mme Martine THOMPSON, M. Alain LAMOUR, Mme Delphine ANTONETTI, M. Pierre VIBET, Mme Béatrice DUPERRON, M. Alexandre FACCHIN, Mme Christine ANTONI).

## **IX – ÉLECTION DES MEMBRES DE DROIT DU COMITÉ DE JUMELAGE DE LONGPONT-SUR-ORGE** – Rapporteur Pascal AMRHEIN

Monsieur AMRHEIN : La commune étant seule habilitée à décider d'un ou plusieurs jumelages, le Conseil d'Administration de l'association de ce même comité se compose de membres de droit représentants de la municipalité. Ces membres, au nombre de 6, sont désignés par le Conseil Municipal et pris dans son sein pour la durée du mandat électif. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'élire les 6 membres de droit.

Monsieur HAMON : Pour la liste Unis pour Longpont, sont candidats : Monsieur Yves JESBAC, Monsieur Pascal AMRHEIN, Monsieur Jean-Jacques SCHERCHEN, Madame Dominique DESVIGNES et Monsieur Jean-Claude BRUNIE.

Pour la liste Ensemble pour Longpont, Monsieur Alain LAMOUR est candidat.

VOTE : Pour l'élection des 6 membres de droit du Comité de Jumelage de LONGPONT-SUR-ORGE, **à la majorité absolue.**

## **X – ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES SITES CLUNISIENS ET ÉLECTION DE DEUX DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION** – Rapporteur Christelle POULIQUEN

Madame POULIQUEN : Avant 1994, le patrimoine des sites Clunisiens n'avait jamais été mis en valeur de façon coordonnée, à l'instar des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle par exemple. Ce fut ce souci qui guida les fondateurs de la Fédération.

La Fédération poursuit ainsi quatre objectifs principaux :

- Sensibiliser à l'histoire Clunisienne,
- Fédérer les personnes et les sites,
- Valoriser le patrimoine Clunisien,
- Promouvoir les sites membres du réseau.

En 1061, les moines Clunisiens ont fondé le Prieuré de LONGPONT attenant à l'église devenue ensuite Basilique autour duquel se structure le Bourg, la Grange aux Dîmes et la ferme Abbatiale. La conservation de la Basilique et de la Grange Dimiaire dans leur environnement paysager d'origine a valu à LONGPONT-SUR-ORGE d'être reconnue Site Clunisien. La commune souhaite renouveler son adhésion au réseau.

Le montant annuel de l'adhésion est de 1.000,00 € et la dépense est inscrite au budget en cours.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens pour l'année en cours.

Monsieur LAMOUR : Je m'étonne que cela soit inscrit au budget en cours, mais cela doit être une nouvelle erreur, je vous explique pourquoi. Nous avons décidé de suspendre notre adhésion à cette

fédération car le montant de 1.000,00 € n'est pas anodin, les résultats et l'apport de cette fédération sont pour le moins ténus. J'en veux pour preuve que pour le mille centième anniversaire de l'Abbaye de Cluny, nous avons tout un programme sur les médiévales qui n'est pas paru sur le site Internet de la fédération et n'était pas dans le programme de celle-ci. Lorsque nous avons inauguré la rosace des Sites Clunisiens, nous avons quand même demandé la présence d'un membre de la fédération, nous n'avons vu personne. Je crains que l'activité de cette fédération ne se résume qu'à des Conseils d'Administration, se promenant de Sites Clunisiens en Sites Clunisiens, partageant un bon repas et quelques considérations sur les sites. Encore une fois, si c'était 100,00 € de subvention, nous pourrions peut-être nous dire « cela peut un jour servir à quelque chose », en tout cas, d'expérience, je peux vous dire que nous n'avons rien retiré de cette fédération, nous ne voterons donc pas cette délibération.

Madame JEANNERET : Je me suis laissée dire par la fédération qu'il y avait une question de date qui ne correspondait pas. Elle avait même l'intention de faire quelque chose d'important à LONGPONT-SUR-ORGE, mais elle a eu l'impression qu'elle ne représentait aucun intérêt pour vous, elle n'a donc pas insisté. C'est une Fédération extrêmement importante qui est reconnue d'emblée par les itinéraires culturels, européens. Elle met au point une plateforme numérique qui va être une base de données très importante de grande valeur qui servira à tout le monde, aux spécialistes, aux étudiants, aux chercheurs, aux historiens, aux gens du tourisme, c'est international et d'une valeur énorme. Avec notre patrimoine cela serait incroyable que l'on ne fédère pas à l'Association des Sites Clunisiens, ce qui entraînerait naturellement à enlever les panneaux, nous serions LONGPONT-SUR-ORGE, c'est énorme, la ville de LONGPONT a besoin d'être reconnue. Je me suis battue suffisamment de temps pour savoir que là, maintenant, on voit que nous sommes reconnus, notre patrimoine est davantage reconnu partout. Là il y a quelque chose qui ne va pas, cela ne vous intéresse pas.

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR, est-ce que cela vous intéresse ?

Monsieur LAMOUR : Je suis ravi de ces remerciements à notre égard, puisque vous reconnaissez que la ville de LONGPONT-SUR-ORGE est reconnue, c'est donc le fruit du travail de 6 ans du dernier mandat et notamment de la mise en valeur, par des Médiévales, de la Basilique. Quant à votre base de données numériques, excusez-moi je me permets d'exprimer quelques doute sur l'efficacité de cette fédération qui n'est pas capable de mettre un programme simple sur son site Internet, mais aussi quand il faut attendre plus d'un an et demi un panneau d'entrée de ville. C'est tout ce que j'exprime et nous en avons discuté entre collègues, parce qu'il se trouve que nous sommes dans une période où il faut serrer un peu les finances et que 1.000,00 € ce n'est pas quelque chose d'anodin.

Monsieur SCHERCHEN : Je voudrais simplement répondre à Monsieur LAMOUR, mais très cordialement, je lui conseillerais, très amicalement, de manger un peu plus de poisson, il paraît que c'est excellent pour la mémoire. Je crois avoir passé des années à LONGPONT-SUR-ORGE à faire le nécessaire pour que vive, notamment un de ces joyaux, la Basilique, en faisant les tableaux sur les côtés de celle-ci et je crois quand même être à l'origine du magnifique orgue que tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il est splendide.

Madame JEANNERET : Vous avez dit avoir attendu un an et demi, pour un panneau, mais cela correspond peut-être au fait que l'adhésion n'avait pas été renouvelée en 2013.

Monsieur LAMOUR : Excusez-moi, nous étions adhérents de la fédération, nous avons commandé ces fameux panneaux, et cette fédération est tellement efficace qu'il a fallu attendre un an et demi avant qu'ils n'arrivent. Pour répondre à Monsieur SCHERCHEN, certes il a mis en valeur le patrimoine, mais nous, nous l'avons rendu un peu vivant, notamment à travers des Médiévales, le dégagement de la place et le fait qu'il n'y ait plus de voitures en stationnement devant la Basilique c'est aussi mettre en valeur le patrimoine. Nous n'allons pas nous jeter des pierres les uns les autres, chacun a apporté sa contribution.

Madame JEANNERET : Nous n'allons pas nous jeter les pierres à la figure, car elles tombent toutes seules, nous avons fait aujourd'hui un état des lieux de la Basilique, et naturellement depuis que vous étiez au pouvoir, il n'y a strictement rien eu de fait à l'intérieur de celle-ci. Le résultat n'a fait qu'empirer, je ne vois pas comment vous pouvez dire que vous sauvez LONGPONT et que LONGPONT est sauvé grâce à vous, il ne faut pas exagérer.

Monsieur LAMOUR : Ce n'est nous qui sauvons LONGPONT, je vous le rappelle.

VOTE : Pour l'adhésion à la fédération des sites clunisiens.

Pour : M. Philippe HAMON, M. Claude COLLIN, Mme Viviane GREINER, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Anne-Catherine MEHL, M. Pascal AMRHEIN, Mme Frédérique GUERIN, M. Jean-Claude BRUNIE, Mme Christelle POULIQUEN, Mme Françoise JEANNERET, Mme Raymonde SLADKY, M. Jean-Pierre LENTIGNAC, Mme Dominique DESVIGNES, M. Michel GARCIA, Mme Françoise JOIN, M. Patrick GAMACHE, M. Christian CLOUARD, Mme Sophie MAILLART, M. Franck FAUVEL, Mme Delphine DANTEC, Mme Ghislaine FABBRO.

Abstention : Mme Béatrice DUPERRON,

Ne prennent pas part au vote : Mme Martine THOMPSON, M. Alain LAMOUR, Mme Delphine ANTONETTI, M. Pierre VIBET, M. Alexandre FACCHIN, Mme Christine ANTONI.

Madame JEANNERET : Je voulais dire que vous étiez constant dans vos positions, ce qui est tout à fait louable, parce que la première fois où nous nous sommes inscrits à la fédération de Cluny, derrière Madame ANTONETTI, vous avez tous refusé.

La liste Unis pour Longpont propose la candidature de Madame Françoise JEANNERET et de Madame Frédérique GUERIN comme déléguées de la commune auprès de la fédération, pour la durée de leur mandat.

VOTE : Pour l'élection des deux membres délégués.

Pour : M. Philippe HAMON, M. Claude COLLIN, Mme Viviane GREINER, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Anne-Catherine MEHL, M. Pascal AMRHEIN, Mme Frédérique GUERIN, M. Jean-Claude BRUNIE, Mme Christelle POULIQUEN, Mme Françoise JEANNERET, Mme Raymonde SLADKY, M. Jean-Pierre LENTIGNAC, Mme Dominique DESVIGNES, M. Michel GARCIA, Mme Françoise JOIN, M. Patrick GAMACHE, M. Christian CLOUARD, Mme Sophie MAILLART, M. Franck FAUVEL, Mme Delphine DANTEC, Mme Ghislaine FABBRO.

Abstention : Mme Béatrice DUPERRON,

Ne prennent pas part au vote : Mme Martine THOMPSON, M. Alain LAMOUR, Mme Delphine ANTONETTI, M. Pierre VIBET, M. Alexandre FACCHIN, Mme Christine ANTONI.

**XI – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE D'ESTER EN JUSTICE –**  
Rapporteur Patrick GAMACHE

Monsieur GAMACHE : La commune de LONGPONT-SUR-ORGE est concernée par de nombreuses infractions au Code de l'Urbanisme. La commune s'est engagée dans des procédures judiciaires et il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire d'Ester en justice concernant l'affaire de Madame SUZON.

La parcelle AN n°96 appartenant à Madame SUZON, située 21 chemin des Villarceaux à Longpont-sur-Orge, a fait l'objet d'une infraction.

Le 10 juillet 2004 : Procès-Verbal n°48/2004 d'infraction concernant une construction en dur de 6 m de largeur x 10 m de longueur.

Le 10 mai 2012 : Rapport de constatation concernant la présence de la construction.  
Une audience est prévue le 16 juin 2014.

Tout le monde connaît cette affaire, parce qu'il y a à peu près un an, nous avons vu un nombre de C.R.S arriver sur la commune pour appliquer une décision de justice qui consistait à détruire un garage qui était construit illégalement. Parallèlement il y a la construction d'un pavillon de 8 m x 10 qui avait été entreprise par cette même personne. La constatation de cette infraction remonte au 25 janvier 2012 et c'est cette affaire qui arrive à l'audience du 16 juin prochain.

VOTE : Pour autoriser Monsieur le Maire à ester en justice, **à la majorité absolue.**

Monsieur LAMOUR : Sur le sujet des constructions illégales, à l'angle de la rue de Paris et de la voie des Roches, il y a des personnes qui ont entrepris des travaux assez importants, notamment des travaux de décaissement. Il se trouve qu'une partie du terrain est communal. Un peu avant les élections, nous avons fait les procès-verbaux d'usage et je voulais savoir où cela en était ?

Monsieur GAMACHE : Il n'y a rien de laissé de côté pour l'instant et tout a été traité, je vous répondrai la prochaine fois ou à part si vous le voulez.

**XII – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE, CONCERNANT LA MISE À DISPOSITION DU LOGICIEL « URBAWEB » AU PROFIT DE LA COMMUNE ET AUTORISANT L'HÉBERGEMENT DES DONNÉES INFORMATIQUES A.D.S SUR LES SERVEURS DU VAL D'ORGE –**  
Rapporteur Patrick GAMACHE

Monsieur GAMACHE : La Communauté d'agglomération a mis en place en 2009, l'application « Web SIG Dynmap » qui permet à ses différentes directions de mutualiser ses données géographiques.

En complément de l'application « Dynmap » la Communauté d'agglomération a acquis en 2012, le module URBAWEB, qui permet l'instruction des demandes d'autorisation des droits du sol d'urbanisme.

Ce logiciel URBAWEB offre aux communes des fonctionnalités nouvelles pour traiter les dossiers spécifiques telles que les Déclaration d'Intention d'Aliéner, accéder à des bases de données

actualisées concernant les réseaux ou le cadastre, et renseigner de manière plus efficace le public (historisation des dossiers, informations sur les réseaux, état d'avancement de l'instruction, possibilité de numériser certains documents, etc...).

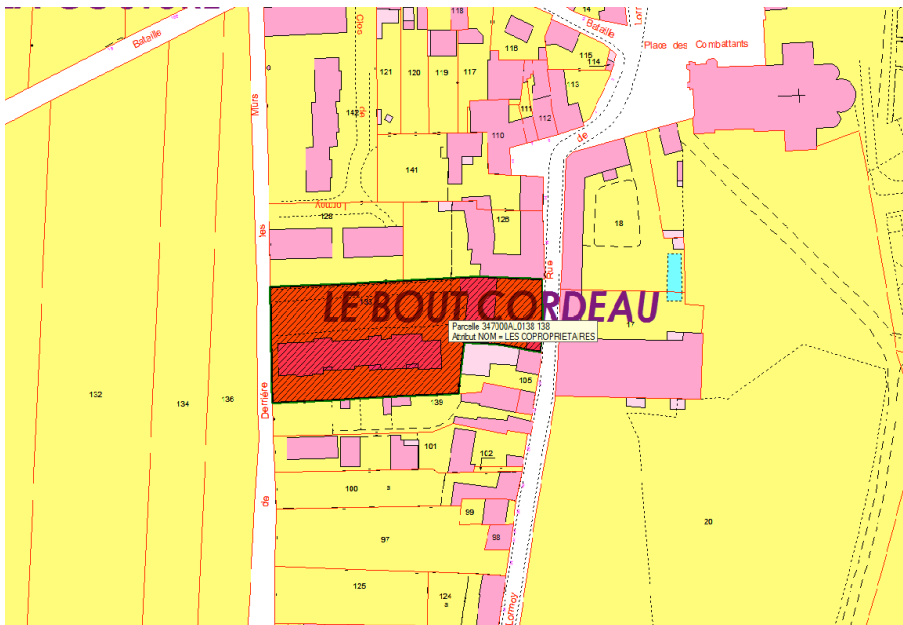
De plus ce logiciel permet de mutualiser les informations et faciliter les transmissions des documents avec les services de l'agglomération. Pour utiliser ce logiciel il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et le Val d'Orge pour l'hébergement de nos données informatiques relatives aux ADS.

Une demande a été formulée par la commune le 26 septembre 2013 pour avoir accès à ce logiciel. Un agent de la communauté d'Agglomération s'est déplacé en mairie pour former les agents du service urbanisme.

**VOTE :** Pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, concernant la mise à disposition du logiciel « URBAWEB » au profit de la commune et autorisant l'hébergement des données informatiques A.D.S sur les serveurs du Val d'Orge, **à la majorité absolue.**

### **XIII – GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ASSOCIATION MONDE EN MARGE MONDE EN MARGE PROGRAMME DU 20 RUE DE LORMOY – Rapporteur Patrick GAMACHE**

**Monsieur GAMACHE :** L'Association Monde en Marge Monde en Marche (A.M.M.M.M) fait partie des bailleurs sociaux qui permettent à la commune de Longpont-sur-Orge de réaliser des logements sociaux. Les 6 logements sociaux réalisés au 20 rue de Lormoy ont été pris en compte dans l'objectif triennal 2011-2013 car l'agrément de l'État leur a été octroyé le 16 décembre 2013. Aujourd'hui A.M.M.M.M demande à la commune une garantie à hauteur de 50 % du montant et des intérêts du prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le prêt est de 1.000,00 € sur 3 ans.



**Monsieur LAMOUR :** J'ai une petite remarque à faire après le discours que Monsieur BRUNIE nous avait tenu lors du dernier conseil municipal sur les garanties d'emprunts, c'est-à-dire le scandale de celles-ci. Ces 1.000,00 € certes sont minimes, mais aujourd'hui, nous votons une garantie d'emprunt à Monde en Marge Monde en Marche.

Monsieur VIBET : Je me permets de compléter la remarque de Monsieur LAMOUR. Vous avez déclaré dans votre réunion publique du 17 mars, que cette association était assez envahissante à LONGPONT-SUR-ORGE et que la commune se portait déjà garante de ses crédits à un peu plus de 2,5 millions d'euros, ce qui, selon vous, était quelque chose d'énorme et que vous la mettriez sous contrôle. Pourquoi cette nouvelle garantie même si cette somme est assez dérisoire, nous venons d'en parler, mais plus précisément qu'entendez-vous par mettre sous contrôle cette association et quid de ses prochaines demandes qui vont forcément arriver. Rappelons-le, cette association met à disposition des logements sociaux en diffus, au combien nécessaires à LONGPONT-SUR-ORGE, qui plus est dans un contexte d'ajournement de P.L.U et de non-respect d'ores et déjà annoncé du triennal et des pénalités qu'il faudra payer sur le budget de la commune.

Monsieur HAMON : Je vous laisse la responsabilité de vos propos, je pense que Monsieur BRUNIE aura un point assez précis à faire sur la situation de l'association Monde en Marche Monde en Marge avec qui nous entretenons de bonnes relations. Pour ce qui est de l'implantation de cette association dans le centre-ville de LONGPONT-SUR-ORGE, c'est un point que nous avons fait avec Monsieur FRANQUEMAGNE et il en a été d'accord et a d'ores et déjà décidé de renoncer à certains projets de logements sociaux d'intégration dans le centre-ville immédiat de LONGPONT-SUR-ORGE. Concernant d'autres programmes, c'est une association avec laquelle nous travaillons, d'ailleurs nous n'étions pas plus tard que ce matin avec Monsieur COLLIN le premier adjoint et Monsieur FRANQUEMAGNE, pour finaliser l'aménagement d'un terrain municipal qui actuellement sert occasionnellement de casse automobiles à ciel ouvert. Nous souhaitons mettre un terme à ces désordres et nous travaillons en parfaite collaboration pour que ces nuisances cessent. Maintenant vous nous annoncez que le contrat triennal ne sera pas rempli, je vous signale que nous ne sommes qu'en mai 2014 et que celui-ci court jusqu'en décembre 2016. Laissez-nous le bénéfice de la réalisation de certains nombres de logements et nous avons l'intention de continuer à travailler avec cette association, mais avec le souci de protection des riverains un petit peu plus important que celui que vos leaders ont manifesté durant les 6 ans précédents. Monsieur BRUNIE va faire un petit point sur l'association, puisque nous avons effectivement creusé la question, concernant la mise sous contrôle d'une association. Il n'est pas de mon pouvoir de mettre celle-ci sous contrôle, vous avez peut être sorti mes propos de leurs contextes, mais à titre personnel, je ne m'en souviens pas et ce n'est pas dans mon habitude de formuler des choses comme cela.

Monsieur BRUNIE : À la suite de mon intervention de la dernière fois, j'ai rencontré Monsieur FRANQUEMAGNE, dans les locaux de l'association Monde en Marge Monde en Marche et nous avons regardé la partie qui nous concerne c'est-à-dire les aspects financiers. Il était accompagné de son expert comptable et il m'a présenté les bilans des trois dernières années de l'association, ainsi que de la société civile immobilière dans laquelle l'association a une participation. Apparemment, au vu des documents, je n'ai rien à dire, leur affaire est bien gérée. Ma préoccupation étant qu'à aucun moment la commune n'intervienne pour suppléer un défaut de remboursement de cette association pour les nombreux emprunts qu'elle a contractés, Monsieur FRANQUEMAGNE a bien voulu me délivrer une attestation stipulant qu'il n'avait jamais eu d'incident de paiement. Au vu de quoi je peux rassurer tous mes collègues, qu'en principe, nous pouvons continuer à accorder des garanties à cette association. Cette garantie de 1.000,00 € c'est vraiment epsilonesque par rapport aux montants que nous avons déjà garantis. Voilà les informations que je peux vous apporter.

Monsieur VIBET : Je voulais quand même revenir sur la responsabilité de mes paroles. J'étais présent à votre réunion publique, Monsieur GARCIA m'a même d'ailleurs, salué très chaleureusement puisque je prenais un certain nombre de notes. Ce que j'ai dit tout à l'heure, en vous citant, Monsieur HAMON, ce ne sont pas mes paroles, mais bien les vôtres.

Monsieur HAMON : Sous contrôle, cela veut dire sous contrôle de son action, ou de sa politique, il y a plusieurs sens à donner à cette mise sous contrôle. Il est clair que Monsieur BRUNIE vous a parfaitement répondu sur la transparence financière de cette association. Monsieur FRANQUEMAGNE et son expert comptable nous ont fourni toutes les informations nécessaires, et nous n'avons absolument aucune raison de douter de celles-ci. Monsieur FRANQUEMAGNE m'a d'ailleurs demandé de faire passer le message, la comptabilité et les projets financiers de cette association sont parfaitement transparents, j'en donne acte aujourd'hui publiquement.

Monsieur VIBET : Monsieur HAMON, je suis désolé, nous n'avons jamais dit que cette association n'était pas une bonne association, d'ailleurs, sous le précédent mandat nous l'avons toujours défendue. Ce que Monsieur BRUNIE nous annonce n'est absolument pas un scoop, c'est quelque chose que nous avons vérifié. Quant à vos propos, c'est à vous qu'il faut poser la question. Qu'entendez-vous par mettre sous contrôle puisque ce sont vos mots à la suite d'une question d'un concitoyen à propos de cette association. J'étais présent, j'ai pris des notes, ce sont vos propres mots.

Monsieur HAMON : Je pense que lorsque l'on est Maire d'une commune comme LONGPONT-SUR-ORGE, il est important d'avoir des partenariats et de travailler en parfaite relation avec des associations de ce type. Cela impacte très clairement certains quartiers de la commune, je me fais le défenseur d'une certaine qualité de vie et c'est dans cette optique que je traite avec Monsieur FRANQUEMAGNE. Nous allons élaborer des projets communs en parfaite concertation, ce qui est d'ailleurs le cas pour deux projets qui sont en cours.

Monsieur LENTIGNAC : Juste une petite précision, Monsieur VIBET. On voit que vous n'avez jamais fait de politique, vous êtes jeune et vous savez, en campagne, ça dérape souvent.

Monsieur LAMOUR : Je suis ravi, je me réjouis, je sauterais presque de joie de voir que tout d'un coup avec les quelques 2 millions de garantie, il n'y a rien à craindre. Je suis d'autant plus content que ces 2 millions et demi que vous aviez mis sur notre dos de notre mauvaise gestion sont déchargés de notre fardeau, merci.

VOTE : Pour la garantie d'emprunt pour l'association Monde en Marge Monde en Marche, programme du 20 rue de Lormoy, **à la majorité absolue.**

#### QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur VIBET : Monsieur HAMON, je vous avais posé une question lors du précédent conseil municipal. Pour les personnes ici présentes je la rappelle, nous avons été interpellés par les habitants de la butte qui ont vu arriver, après seulement deux semaines des élections, deux jardinières anti stationnement devant la maison de l'une de vos élus. Se pose une question, à quel besoin répondent ces jardinières d'autant plus que cette maison était occupée précédemment par un ancien conseiller municipal qui n'a pas eu droit à ce privilège ? Vous deviez documenter la question, nous attendons la réponse.



Monsieur HAMON : Voulez-vous parler de la maison occupée par un de vos anciens élus, qui a fait construire une véranda sans permis, c'est bien de cette maison dont vous voulez parler ? Parce-que si vous voulez poser des questions embarrassantes, nous allons nous amuser. Je vais simplement laisser la parole à Madame MEHL qui a acheté cette maison et qui a dû faire face à certaines difficultés administratives, dont elle peut parler si elle le souhaite.

Madame MEHL : Nous avons visité cette maison en mai 2012, suite à la mutation professionnelle de mon conjoint sur l'Essonne. Nous l'avons achetée en toute bonne foi. Quand nous nous sommes retrouvés chez le notaire au mois d'août, pour finaliser l'acte de vente, celui-ci, nous a indiqué que la véranda située devant la maison avait été ajoutée mais pas dans la légalité. Nous avons mis dix-huit mois afin de régler cette affaire. Les services de la municipalité, avant notre élection, ont régularisé cette véranda. En ce qui concerne les deux jardinières, elles ont été mises en place suite à divers problèmes rencontrés l'été dernier, par rapport à la circulation qui a surtout lieu le vendredi et le samedi soir, cela s'appelle des stops arrêts. Ils font des départs arrêtés dans la rue du Paradis depuis le rond-point de Brico Dépôt jusque chez nous. A partir de la rentrée de septembre 2014, nous souhaitons remettre le Longibus en direction des Échassons, c'était un de nos projets, et du groupe scolaire de Lormoy, pour les plus grands. Il y a aussi un problème de stationnement par rapport au poteau incendie, surtout le week-end, l'accès a été amplifié par des stationnements de voitures. Maintenant, l'emplacement et la signalisation des jardinières ne sont pas totalement finalisés, mais les services techniques sont au courant et des bandes réfléchissantes de part et d'autre doivent être posées.

Monsieur VIBET : Le besoin ne devait pas être si critique que cela, puisqu'aucune demande n'avait jamais été faite et n'a jamais été formulée, qui plus est avant les élections. Nous sommes sans doute beaucoup plus proches d'un confort que d'un réel problème. J'en conclus également Monsieur HAMON et Madame MEHL que tout citoyen peut s'adresser à la mairie pour faire une demande de jardinière devant chez lui et que vous satisferez.

Monsieur GARCIA : Il se trouve que je suis passé dans ce quartier et ayant fait beaucoup de voirie dans ma carrière, je n'ai peut-être pas de leçon à recevoir des finances mais au niveau voirie je peux quand même vous donner mon avis. Nous sommes sur un carrefour, dans un virage, il se trouve que je me suis garé dans ce quartier, dans un endroit où les gens roulent très vite, y compris dans le sens de la descente. Il y avait une place de disponible marquée à la peinture. Je me suis mis à cet endroit et tout le monde m'a dit, tu prends des risques à laisser ton véhicule à cet endroit. Quand il y a des impératifs de sécurité, que l'on veut empêcher les gens de stationner dans un carrefour, il est vrai que l'on met des obstacles. Nous faisons en sorte que les gens ne prennent pas des virages à la corde. Il n'y a pas eu d'accident, tant mieux, c'est simplement un aménagement de voirie. Que vous ne l'ayez pas vu avant, ce n'est pas un problème, l'essentiel c'est de le voir et le régler. Il y a d'autres endroits où il est possible peut-être de faire des aménagements de sécurité, auquel cas vous pouvez les signaler et il en sera tenu compte dans les prochaines commissions, auxquelles vous participerez. En l'occurrence c'est un mauvais procès que vous faites sur ce point là.

Monsieur LAMOUR : Nous n'avions pas sécurisé l'endroit effectivement, mais aucune demande ne nous avait été faite, n'est-ce pas Madame MEHL.

Madame MEHL : Nous avons rencontré Madame PRIVAT au niveau du quartier, elle s'était déplacée pour que nous évoquions tous ces problèmes. D'ailleurs des bandes de peinture jaune avaient été mises à la demande de plusieurs riverains de ce petit carrefour. Je vous avais rencontré à ce sujet-là et je vous remercie, d'ailleurs, de vous être déplacé en tant que délégué de notre quartier à l'époque.

Monsieur LAMOUR : Je me réjouis une fois de plus, car je pense que tous les aménagements de sécurité de cette ville vont être faits extrêmement rapidement.

Monsieur HAMON : Bien évidemment, s'il y a des problèmes de dangerosité dans certains secteurs, vous êtes invités à nous le signaler, en particulier à Monsieur COLLIN, qui est premier Maire Adjoint aux travaux. Aujourd'hui, maintenant je le dis, nous ne mettrons pas des jardinières devant toutes les maisons.

Monsieur LAMOUR : J'avais deux questions destinées à Madame POULIQUEN. Il se trouve que le « Sortons » est décliné sur une page facebook, qui est un moyen d'atteindre des publics qui ne lisent ni les publications dans les boîtes aux lettres, ni les sites internet, et cette page a disparu. J'aimerais savoir pourquoi ? Pourquoi avoir rebaptisé le Festival du Coquelicot le F'Estival de la Saint Jean ? La fleur vous paraît-elle trop rouge ?

Madame POULIQUEN : En effet la page facebook « Sortons » est fermée. En fait un travail régulier et rigoureux de mise à jour et d'actualisation est nécessaire pour faire vivre une page sur les réseaux sociaux. Notre analyse a été la suivante, c'est quelle quantité de travail pour quel résultat ? En fait les chiffres parlent d'eux-mêmes, la fréquentation de cette page en nombre d'abonnés ou en personnes de passage, nous a amenés à devoir penser à un repositionnement du compte. Pour nous, la page « Sortons » ne répond pas forcément aux attentes d'un nombre suffisant de Longipontains pour être maintenue, en tout cas en l'état dans lequel elle était. Nous allons nous pencher sur une réflexion sérieuse pour apporter un nouveau réseau d'informations qui couvrirait plus largement l'actualité de la commune et qui permettrait l'adhésion d'un plus grand nombre de Longipontains. Les réseaux sociaux ne sont pas forcément quelque chose que les gens aiment. Etre obligé de montrer sa vie pour pouvoir savoir ce qu'il se passe dans sa ville n'est pas toujours apprécié. Nous envisageons de faire plutôt quelque chose de différent, essayer de faire plutôt un recensement d'adresse e-mail de Longipontains de façon à nous adresser à eux par des e-mailing ou leur faire une communication directe, sans passer par une toile où chacun raconte ses vacances, son week-end. Ce n'était pas forcément l'idée de notre groupe. Nous allons réfléchir et nous proposerons à ceux qui le souhaitent d'être informés, par d'autres moyens de communication.

Monsieur HAMON : Pour répondre à votre deuxième question, la fête du Coquelicot n'existait pas avant 2008, sauf erreur. Pourtant il y a eu des fêtes de l'été, Monsieur SCHERCHEN peut peut-être répondre plus précisément.

Monsieur SCHERCHEN : Nous l'appelions la fête de la commune. On nous avait proposé, parce que c'est ce qui se faisait à LONGPONT-SUR-ORGE en son temps, la fête de la Pomme Galette, je crois qu'il n'y avait pas de nom particulier. Le Coquelicot, Monsieur LAMOUR, est une belle plante. Durant mon mandat 2001-2008, nous avons fait un magnifique feu de la Saint Jean, car nous avons pensé que c'était une bonne chose, dans la convivialité, dans la paix retrouvée, de faire ce feu, n'y voyez rien d'autre.

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR, juste une petite précision, c'est un feu de la Saint Jean et non pas un bûcher, soyez rassuré surtout.

Monsieur LAMOUR : Juste une petite précision, pourquoi l'avons-nous appelé le Festival du Coquelicot, parce qu'il n'y avait aucun nom à cette fête, la fête de la commune ce n'est pas un nom, il y en a eu avant mais en 2008 il n'y avait plus de nom. Je trouve un peu dommage, alors que ce nom commençait à s'installer, puisque les associations nous interpellaient en nous disant nous viendrons aux Coquelicots, que juste parce que l'on change de majorité, on change de nom, pour revenir à la Saint Jean, qui a une connotation extrêmement laïque comme chacun le sait. J'avais une dernière question à vous poser, vous avez placé votre mandat sous le signe de la démocratie, du dialogue, de la concertation. Du temps de la dictature de la gauche radicale, il y avait une tradition qui consistait à donner la parole au public en fin de Conseil Municipal, je voulais savoir si celle-ci était renouvelée ou pas ?

Monsieur HAMON : C'est une question qui sera abordée lorsque nous voterons un règlement intérieur, mais le public ici présent, sait bien que nous sommes à sa disposition, avant conseil, dans la journée, les élus sont à l'écoute. Même après le Conseil, les gens savent très bien que s'ils ont des questions à nous poser, ils sont les bienvenus, nous les écouterons et leur répondrons avec grand plaisir.

Monsieur VIBET : J'ai une remarque. Toute la rue du Champ de Bataille était plongée dans le noir total durant presque 2 semaines complètes. J'ai personnellement appelé l'astreinte le 26 avril pour une réparation le 2 mai, soit une semaine après. Savez-vous ce qui explique un délai aussi important, car clairement cela favorise l'insécurité.

Monsieur HAMON : Vous savez que l'éclairage public est de la compétence du Val d'Orge.

Monsieur LENTIGNAC : Excusez-moi, Monsieur VIBET, vous n'avez vraiment pas de chance, parce que cela m'est arrivé aussi récemment, et je dois aussi être visé, mais en son temps j'avais appelé Monsieur FACCHIN, qui m'avait répondu très techniquement et très gentiment.

Monsieur FACCHIN : Je laisse à chacun le soin d'expliquer ses propos, je précise juste qu'il y avait un vrai souci et que nous avons dû ouvrir tout le quartier des Échassons pendant plusieurs semaines.

Monsieur VIBET : Plus sérieusement, ce n'est pas la première fois que l'éclairage « saute » sur la rue du Champ de Bataille, il y a eu des réparations qui se sont faites dans la nuit même, je ne sais pas si les services ont été sollicités, mais il est vrai que c'est un problème, surtout quand les réparations durent une semaine. Clairement, pendant la nuit, c'est la porte ouverte à tous les cambriolages.

Monsieur HAMON : Comme je vous le disais tout à l'heure, c'est un problème assez important de réseau, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge est informée, c'est un problème d'armoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.